

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM400933

SUBMISSION TYPE:	RESUBMISSION		
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT OF THE ENTIRE INTEREST AND THE GOODWILL		
RESUBMIT DOCUMENT ID:	900379873		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Heaume Activities SA		04/11/2011	Société Anonyme (Sa): SWITZERLAND
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	Michel Finquel		
Street Address:	2, Medinat Hayehudim		
City:	Herzliya Pituach		
State/Country:	ISRAEL		
Postal Code:	46766		
Entity Type:	INDIVIDUAL: ISRAEL		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	3855502	GPA FIRST LADY	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	7035486284		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	7035486284		
Email:	dstarr@nathlaw.com		
Correspondent Name:	H. David Starr		
Address Line 1:	112 S. West Street		
Address Line 4:	Alexandria, VIRGINIA 22314		
NAME OF SUBMITTER:	H. David Starr		
SIGNATURE:	/H. David Starr/		
DATE SIGNED:	10/05/2016		
Total Attachments: 9			
source=Assignment Deed#page1.tif			
source=Assignment Deed#page2.tif			
source=Assignment Deed#page3.tif			
source=Assignment Deed#page4.tif			

source=Assignment Deed#page5.tif
source=Assignment Deed#page6.tif
source=20161004175952429 (3)#page1.tif
source=20161004175952429 (3)#page2.tif
source=20161004175952429 (3)#page3.tif

CONVENTION DE CESSION DE MODELES ET DE MARQUES

ENTRE :

- HEAUME ACTIVITES SA, Société de droit suisse, ayant son siège social à Chemin des Vergers, 26, 1752 VILLARS-SUR-GLANE, SUISSE, représentée par Monsieur Michel FINQUEL, administrateur,

dûment habilité à cet effet,

HEAUME ACTIVITES SA sera dénommée ci-après HEAUME

d'une première part,

ET :

- Michel FINQUEL, Citoyen israélien, ayant son domicile à Zeev Feldman office, 10 Alroys st. Neve-Zedek, 65147 TEL AVIV, ISRAËL

Michel FINQUEL sera dénommé ci-après MF

d'une seconde part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

MF exploite depuis 1996 la marque GPA pour désigner des modèles de casques d'équitation dont il est le créateur.

Dans le cadre de cette activité, il a créé la société de droit suisse HEAUME, dont il était l'administrateur unique et dont il détenait la totalité du capital, à fin de bénéficier d'un appui logistique pour exploiter la marque GPA et les différents modèles de casques d'équitation. Dans le cadre de cette exploitation, MF a chargé HEAUME de procéder à différents dépôts de marques et de modèles pour son compte. Ces marques et modèles ont été déposés au nom de HEAUME en tant que mandataire de MF.

La liste des marques et des modèles déposés au nom de HEAUME pour le compte de MF est jointe en Annexe (Unique). Les marques et les modèles mentionnés dans cette liste seront dénommés ci-après les « MARQUES » et les « MODELES ».

Les accords contractuels conclus entre HEAUME et MF prévoyaient expressément que HEAUME, agissant pour le compte de MF, pouvait obtenir en son nom des enregistrements de droits de propriété intellectuelle, mais que ces enregistrements seraient restitués à MF en fin de contrat ou à tous moments sur simple demande de MF. HEAUME était rémunérée pour son activité d'enregistrement des marques et modèles au travers de la marge qu'elle était autorisée à faire dans le cadre de l'exploitation de l'activité commerciale et logistique.

Les accords contractuels entre HEAUME et MF étant arrivés à leur terme, ce dernier s'est rapproché de HEAUME pour que les MARQUES et MODELES lui soit transférés en application des dispositions des accords visés ci-dessus.

Par la présente convention, les parties exécutent ainsi les dispositions des accords contractuels conclus antérieurement entre celles-ci, de manière à transférer la propriété faciale des MARQUES et MODELES, étant entendu que la propriété économique de ces droits appartient et a toujours appartenu à MF.

IL A ALORS ETE DECIDE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 :

En application de l'Article 400 du Code des Obligations Suisse HEAUME ACTIVITES SA restituée à MF, qui accepte, les « MODELES » et les « MARQUES » sans restriction ni réserve.

Il est expressément mentionné que la cession comprend le droit de priorité attaché aux « MODELES » et aux « MARQUES » et tous les droits de poursuite judiciaire pour les faits de contrefaçon non prescrits à la date de la présente cession.

ARTICLE 2 :

La cession est consentie et acceptée sans autre garantie que celle de l'existence matérielle des « MODELES » et des « MARQUES ».

ARTICLE 3 :

La présente convention intervenant en conformité de l'obligation de restitution du mandant à titre de régularisation, elle n'entraîne aucun versement de l'une à l'autre des parties.

ARTICLE 4 :

MF devient alors le seul et unique titulaire de l'ensemble des droits sur les « MODELES » et sur les « MARQUES ».

ARTICLE 5 :

La présente convention est soumise au droit suisse. Tout différend opposant les parties en ce qui concerne l'existence, l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation de la présente convention sera soumis aux Tribunaux compétents du Canton de Fribourg.

ARTICLE 6 :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder à l'inscription de la cession auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), de l'Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et auprès des autres offices nationaux concernés.

Fait en cinq exemplaires originaux,

HEAUME ACTIVITES SA

Fait à

Le

17/04/2011
Heume Activités SA
Chemin du verger 28
CH 1752 Villats-sur-Glane

MICHEL FINQUEL

Fait à

Le

11/04/2011

MARQUES AU NOM DE HEAUME ACTIVITES SA

Marque communautaire tridimensionnelle N°2136059, déposée le 28 février 2001 en *classes 9, 18 et 41*.

Marque communautaire DOUBLE CLEAR N°5752571, déposée le 8 février 2007 en *classes 9, 14, 18 et 25*.

Marque américaine GPA FIRST LADY N°3855502, déposée le 27 mai 2009 en *classe 9*.

Marque communautaire GPA FIRST LADY N°7431026, déposée le 28 novembre 2008 en *classe 9*.

Marque française semi-figurative GPA GENERATION N°03/3260079, déposée le 28 novembre 2003 en *classes 9, 18 et 25*.

Marque canadienne semi-figurative HIGHLITE N°665321, déposée le 13 mai 2004 en *classe 9*.

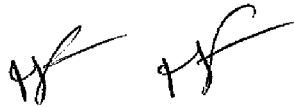
Marque communautaire semi-figurative HIGHLITE N°3861937, déposée le 10 mai 2004 en *classe 9*.

Marque française semi-figurative JOCK-UP N°03/3233130, déposée le 25 juin 2003 en *classe 9*.

Marque communautaire semi-figurative JOCK-UP N°3582707, déposée le 18 novembre 2003 en *classe 9*.

Marque suisse TITIMUM N°486314, déposée le 12 janvier 2001 en *classe 9*.

Marque communautaire semi-figurative TITIMUM N°2171346, déposée le 5 avril 2001 en *classe 9*.



MODELES AU NOM DE HEAUME ACTIVITES SA

Modèle communautaire de badge pour casque N°369194-0001 à -0005, déposé le 24 juin 2005,

Modèle autrichien de CASQUE N°44657, déposé le 23 février 2001,

Modèle français de CASQUE N°006601, déposé le 10 novembre 2000,

Modèle britannique de CASQUE N°2097859, déposé le 4 décembre 2000,

Modèle suédois de CASQUE N°68356, déposé le 5 décembre 2000,

Modèle canadien de CASQUE N°101888, déposé le 23 janvier 2003,

Modèle américain de CASQUE N°490572, déposé le 28 janvier 2003,

Modèle international de CASQUE N°065932, déposé le 4 octobre 2004, visant les pays suivants : *Bonaire, Saint Eustache et Saba, Curaçao, Indonésie, Saint-Martin, Tunisie, Bulgarie, Côte d'Ivoire, République populaire démocratique de Corée, Maroc, Monaco, Monténégro, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Mongolie, Serbie, Sénégal, Suriname, Suisse, Egypte, Liechtenstein, République de Moldova, Roumanie.*

Modèle canadien de CASQUE N°108604, déposé le 5 avril 2006 en *classe de Locarno 2-3.*

Modèle américain de CASQUE N°518241, déposé le 14 octobre 2004,

Modèle français de CASQUE N°041836-001 à -006, déposé le 13 avril 2004,

Modèle japonais de CASQUE N°1232481, déposé le 13 octobre 2004,

Modèle communautaire de CASQUE D'EQUITATION N°238282-0001 à -0006, déposé le 27 septembre 2004,

Modèle international de CASQUE N°065379, déposé le 13 mai 2004 en *classe de Locarno 2-3* visant les pays suivants : *Bonaire, Saint Eustache et Saba, Curaçao, Egypte, Indonésie, Saint-Martin, Tunisie, Bulgarie, Côte d'Ivoire, République populaire démocratique de Corée, Maroc, Monaco, Monténégro, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Mongolie, Serbie, Sénégal, Suriname, Suisse, Liechtenstein, République de Moldova, Roumanie.*

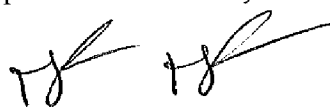
Modèle américain de CASQUE N°532161, déposé le 26 mai 2003,

Modèle français de CASQUE N°035744, déposé le 26 novembre 2003,

Modèle japonais de CASQUE N°1217063, déposé le 26 mai 2004,

Modèle communautaire de CASQUE D'EQUITATION N°189709, déposé le 14 mai 2004,

Modèle français de CASQUE N°032844-1 à -3, déposé le 28 mai 2003,



Modèle communautaire de CASQUE D'EQUITATION N°105143-0001 à 0003, déposé le 4 novembre 2003,

Modèle communautaire de CASQUE D'EQUITATION N°317656-0001 à -0004, déposé le 15 mars 2005,

Modèle international de CASQUE N°054183, déposé le 1^{er} décembre 2000, visant les pays suivants : *Bonaire, Saint Eustache et Saba, Curaçao, Egypte, Espagne, Saint-Martin, Tunisie, Bulgarie, Bénin, Benelux, Suisse, Côte d'Ivoire, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, République populaire démocratique de Corée, Liechtenstein, Maroc, Monaco, République de Moldova, Monténégro, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Mongolie, Roumanie, Serbie, Slovénie, Sénégal, Suriname.*

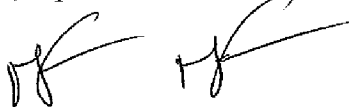
Modèle canadien de CASQUE N°92811, déposé le 21 novembre 2000,

Modèle danois de CASQUE N°200100295, déposé le 6 décembre 2000,

Modèle américain de CASQUE N°476776, déposé le 2 janvier 2002,

Modèle français de CASQUE N°003319, déposé le 6 juin 2000,

Modèle japonais de CASQUE N°1131291, déposé le 6 décembre 2000.



Partial Translation into English

TRADEMARKS AND DESIGNS ASSIGNMENT DEED

BETWEEN:

- **HEAUME ACTIVITES SA**, a corporation duly organised and existing under the laws of Switzerland, having its head office at Chemin des Vergers, 26 - 1752 VILLARS-SUR-GLANE (Switzerland)
Represented by Mr. Michel FINQUEL, administrator,

Hereinafter referred to as "**HEAUME**"

in one hand,

- **Michel FINQUEL**, an Israeli Citizen, having his domicile at Zeev Feldman office, 10 Alroys st. Neve Zedek, 65147 TEL AVIV (Israel)

Hereinafter referred to as "**MF**"

in a second hand,

RECITAL:

MF uses since 1996 the Trademark GPA for riding helmets models of which he is the creator.

As part of this activity, MF created the Swiss company HEAUME, of which he was the sole administrator and of which he owned the totality of the shares, in order to have a logistical support for using the Trademark GPA and the various riding helmets models. As part of this use, MF entrusted HEAUME to file and prosecute Trademark and Design registrations on his behalf. These Trademarks and Designs have been filed in the name of HEAUME as being the authorised representative of MF.

The list of the Registered Trademarks and Designs filed in the name of HEAUME on behalf of MF is attached to the present Agreement (unique enclosure). The Trademarks and Designs mentioned in this list are hereinafter referred to as "TRADEMARKS" and "DESIGNS".

The previous agreements settled between HEAUME and MF expressly provided that HEAUME, acting on behalf of MF, was entitled to file and prosecute in his name

registrations of Intellectual Property Rights, but that said registrations should be returned to MF at the end of the agreement or, at any time, on simple request from MF. HEAUME was paid for its activity of registration of Trademarks and Designs through the margin that it was authorised to have within its management of the corresponding business and logistical activity.

The agreements between HEAUME and MF having now expired, MF has approached HEAUME in order to have in return the TRADEMARKS and DESIGNS in pursuance of the above mentioned agreements.

By the present agreement, the parties implement the provisions of the previous agreements in order to transfer the apparent property of the TRADEMARKS and DESIGNS, taking into consideration that the economical property of these rights has always been owned by MF.

IT HAS THEREFORE BEEN AGREED AS FOLLOWS:

ARTICLE 1:

In accordance with Article 400 of the Swiss Code of Obligations, HEAUME ACTIVITES SA returns back to MF the entire ownership of the DESIGNS and TRADEMARKS without limitations or reserve to MF who accepts the same.

It is expressly stated that the assignment includes the priority right attached to the DESIGNS and TRADEMARKS and the rights to sue before Courts any third parties for any possible not prescribed counterfeit facts.

ARTICLE 2:

The assignment is agreed and accepted without any other guarantee than the material existence of the DESIGNS and TRADEMARKS.

ARTICLE 3:

The present agreement being based on the restitution obligation of HEAUME for regularisation purpose, there is no payment from one party to the other.

ARTICLE 4:

MF becomes therefore the sole and unique owner of all the rights on the DESIGNS and TRADEMARKS.

ARTICLE 5:

The present agreement is governed by Swiss Law. Any dispute between the parties relating to the existence, performance, non-performance or interpretation of the present agreement will be submitted to competent Courts of the Canton of Freiburg.

ARTICLE 6 :

All powers are given to the bearer of one original or of one copy of the present Agreement to proceed with the recordal of the assignment at the French Trademark Office (INPI), at the European Union Trademark Office (EUIPO), at the World Intellectual Property Office (WIPO) and at the other concerned national Offices.

In five original copies

HEAUME ACTIVITES SA

MICHEL FINQUEL

At :

At :

On : April 11, 2011

On : April 11, 2011

Translator : Pierre Charrier
October 4, 2016
Trademark Attorney

